

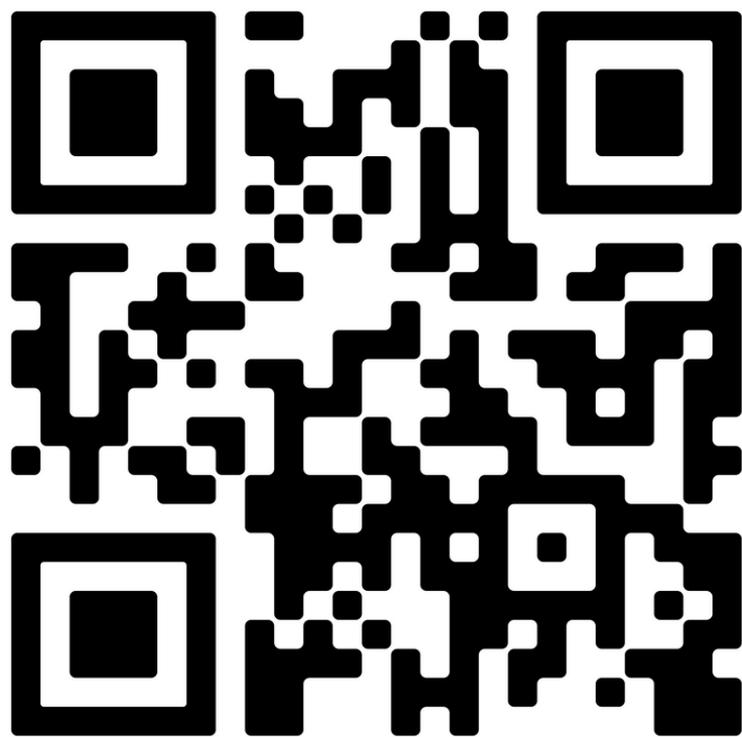
OÙ TROUVER DU RÉEMPLOI ?



SCANNEZ ET TROUVEZ LE COMMERCE OU L'ACTEUR DU RÉEMPLOI
DES EMBALLAGES LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS !

À vous d'expérimenter la consigne pour réemploi afin de
réduire vos déchets d'emballages !

**RETROUVEZ-NOUS SUR
INSTAGRAM**




• Réseau
Consigne
IDF

CONNAISSEZ-VOUS BIEN LA CONSIGNE POUR RÉEMPLOI ?

1. Connaissez-vous bien la consigne pour réemploi ? Citez 4 bénéfices de cette consommation.

2. En Ile-de-France, quelle est la quantité d'emballages qui seraient évitables grâce à la consigne ?

- 15 millions
- 60 millions
- 16 milliards
- 30 milliards



3. Où est-ce que je peux trouver de la consigne pour réemploi ?

- Dans mon biocoop ou Franprix en bas de chez moi
- Lors de festivals avec les écocupes ou les gourdes
- Quand je commande mon Perrier au café du coin
- Chez mon caviste
- Dans les fast-foods si je consomme sur place

4. Si j'amène mon contenant propre dans un commerce, il peut refuser de me le remplir.

- Vrai
- Faux



5. Jusqu'à quel distance de transport le réemploi est-il plus vertueux que le recyclage ?

- 50 à 100 km aller-retour
- 150 à 300 km aller-retour
- 200 à 800 km aller-retour

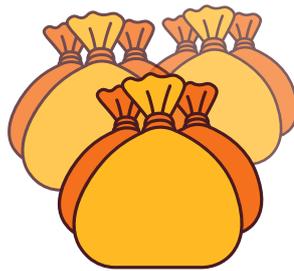
6. Le réemploi des bouteilles implique une consommation d'eau plus importante que le recyclage.

- Vrai
- Faux

QUIZZ : QUEL CONSOMMATEUR ES-TU ?

Spécial marché

- Est ce que je respecte les consignes de tri et de dépôt des déchets sur le marché ?
- Est-ce que je refuse les sacs plastiques qui me sont proposés par certains commerçants ?



- Est ce que j'amène mon propre sac réutilisable ?
- Est ce que je réutilise mes papiers kraft pour les fruits et chez le primeur notamment ?
- M'arrive-t-il d'amener mon propre contenant alimentaire ?
- Est ce que je fais du compost suite à mon passage sur le marché ?

LE SAVIEZ-VOUS ?



13 milliards d'emballages à usage unique sont générés par la **restauration à emporter** chaque année.

De nombreux commerçants proposent aujourd'hui la consigne pour réemploi. Lavés sur site ou dans un centre de lavage proche, ces contenants permettent d'**éviter la production de déchets et l'extraction de nouvelles ressources.**

Juridiquement, un commerçant n'a pas le droit de refuser de vous servir dans votre propre contenant. **Pensez à l'amener !**

LE SAVIEZ-VOUS ?



Une bouteille en verre peut être réemployée jusqu'à 50 fois. Elles sont toujours consignées dans le circuit des cafés-hôtels-restaurants à hauteur de **40%**. Au lieu d'être cassées pour être recyclées, pourquoi ne pas les réemployer ? Avec la consigne, les bouteilles sont collectées, lavées puis remises en circulation.

Le réemploi des bouteilles en verre permet de **réduire de 76% les émissions de gaz à effet de serre** et de **79% la consommation d'eau**.

LA CONSIGNE POUR RÉEMPLOI S'INVITE PARTOUT !



Restauration sur place ou à emporter



Restauration collective, scolaire et portage de repas à domicile



Boissons, vins et bouteilles



Traiteur 0 déchet et événementiel



Emballages professionnels

Cosmétiques



Supermarchés, magasins vrac et épiceries



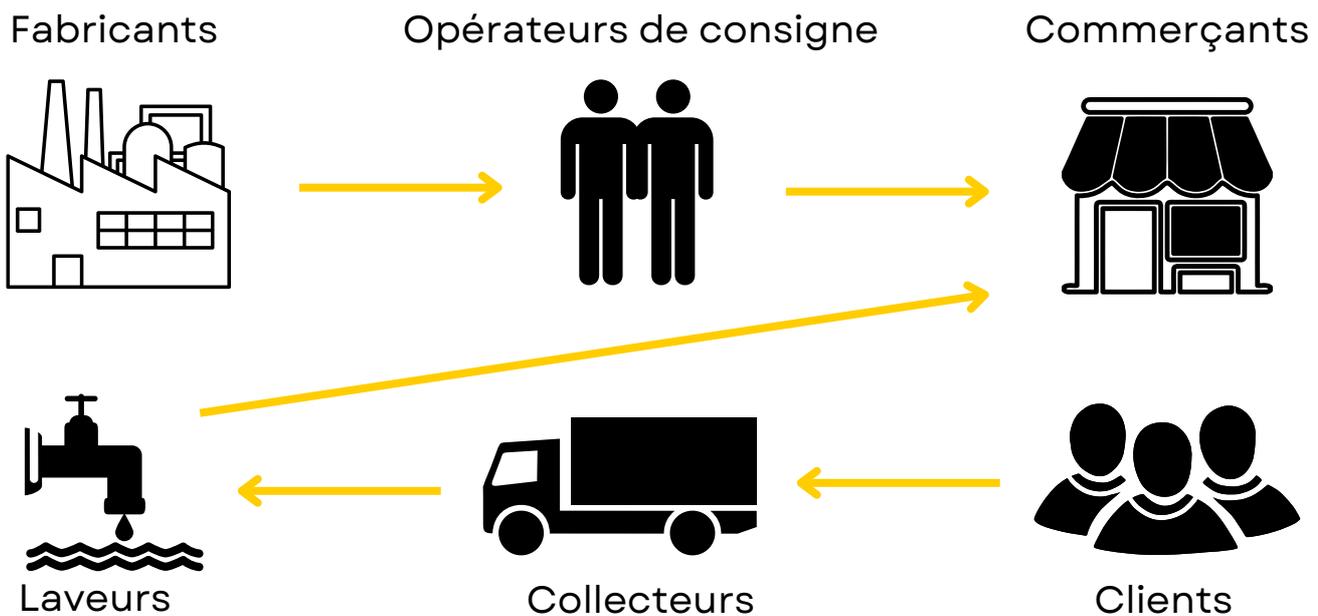
Livraison de colis

PETITE HISTOIRE DE LA CONSIGNE ...

Un mode de consommation qui a disparu avec l'arrivée du jetable

En France, la consigne pour réemploi a peu à peu disparu dans les années 80 avec l'arrivée des emballages jetables, en plastique notamment. Elle a tout de même subsisté dans le circuit des **Cafés-Hôtels-Restaurants** (CHR) où 30% à 40% des boissons sont encore consignées pour réemploi. En **Alsace** aussi, la consigne pour réemploi sur les bouteilles en verre a perduré, situation unique en France. Ce sont au total plus de 25 millions de bouteilles en verre (bières, limonades, jus, eaux...) qui sont vendues consignées chaque année en Alsace.

Les différents acteurs du réemploi des emballages



2023, année du réemploi ?

- **La vaisselle réutilisable s'invite dans les fast-foods depuis le 1er janvier 2023 grâce à la loi AGEC !**
- Des pratiques de consommation de plus en plus vertueuses et une forte attente de la part des consommateurs
- Un réseau d'acteurs qui se structure en Ile-de-France face au prix des matières premières et de l'énergie !

